



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 B.P. 400 COTONOU E-mail : douanes\_beninoises@yahoo.fr  
Site web : www.douanes-benin.net Fax : (00229) 21 31 67 86 -  
Tél. (00229) 21 31 55 48 (Rép. du Bénin)



## Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 08 NOV 2017

### NOTE CIRCULAIRE

Le Directeur Général

*A tous*

N° 3807 /DGDDI/DLRI

- COMMISSIONNAIRES AGREES EN DOUANE
- TRANSPORTEURS
- OPERATEURS ECONOMIQUES
- AUTRES IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
- USAGERS DES SERVICES DES DOUANES
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BENIN
- CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU BENIN
- AUTRES ACTEURS PORTUAIRES

**Objet** : Lancement des activités de tracking.

**Référence** : Arrêté n°3335-c/MEF/DC/SGM/DGDDI/400SGG17 du 31 octobre 2017

La gestion du transit des marchandises a été pendant longtemps, une contrainte majeure pour les administrations douanières dans le cadre de la conciliation de la facilitation du commerce et la sécurisation des recettes de l'Etat.

De nos jours, des solutions technologiques appropriées existent et s'accommodent avec les recommandations de la Convention de Kyoto Révisée (CKR), de l'Accord Général sur les tarifs douaniers et le Commerce (GATT) et de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE), qui interdisent les mesures visant à ralentir la livraison rapide des marchandises en transit.

En réponse à ces préoccupations et dans le cadre du vaste chantier amorcé pour la modernisation des douanes béninoises, il est mis en place par la Société Bénin Control SA, prestataire mandaté par le Gouvernement, un système électronique de suivi des marchandises en transit.

Le système électronique de suivi installé pour le compte de l'Administration des douanes, permettra de suivre à distance et en temps réel les cargaisons en transit, durant le trajet entre le Bureau de Douane de départ et celui de destination.

La rémunération de la prestation est fixée à **84.700 F CFA HT** soit **99.946 FCFA TTC** et le lancement des activités au niveau de toutes les unités frontalières devra impérativement démarrer **le jeudi 09 novembre 2017**.

En conséquence, je voudrais inviter par la présente circulaire tous les partenaires opérant au niveau des frontières concernées à une franche collaboration avec la société Bénin Control SA et au respect scrupuleux de la procédure établie à cet effet et qui a fait l'objet de nombreuses séances de sensibilisation.



**Charles Inoussa SACCA BOCO.-**

**Copies :**

- MEF " A T C R "
- BENIN CONTROL SA " POUR INFO "